## Revue d'histoire de l'Amérique française



# Reprise de la reconstitution des débats de l'Assemblée législative du Québec de 1907 à 1962

Jocelyn Saint-Pierre

Volume 44, numéro 3, hiver 1991

URI: https://id.erudit.org/iderudit/304901ar DOI: https://doi.org/10.7202/304901ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

**ISSN** 

0035-2357 (imprimé) 1492-1383 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cette note

Saint-Pierre, J. (1991). Reprise de la reconstitution des débats de l'Assemblée législative du Québec de 1907 à 1962. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 44(3), 407–415. https://doi.org/10.7202/304901ar

Tous droits réservés  ${\mathbb C}$  Institut d'histoire de l'Amérique française, 1991

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/



## REPRISE DE LA RECONSTITUTION DES DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU QUÉBEC DE 1907 À 1962<sup>1</sup>

#### **JOCELYN SAINT-PIERRE**

Bibliothèque de l'Assemblée nationale Division des archives et de la reconstitution des débats

Nos institutions parlementaires sont sur le point de célébrer leur bicentenaire. Deux dates particulièrement importantes dans notre histoire parlementaire sont à souligner: 1792, année où siège pour la première fois l'Assemblée législative du Bas-Canada et 1867, date de la création de l'Assemblée législative du Québec. Pour connaître l'œuvre des députés qui ont siégé dans ces deux Chambres, les historiens ne disposent pas de compte rendu officiel des débats avant 1964, alors que plusieurs institutions parlementaires possèdent un «hansard» reconstitué ou quelque chose d'analogue depuis leur création, comme le montre le tableau 1². Au Québec, nous ne disposions pas de coupures de journaux jusqu'à récemment, même si, pendant des années, plusieurs hommes politiques et plusieurs journalistes ont voulu pallier cette carence.

## HISTORIQUE DU JOURNAL DES DÉBATS

Les sources d'information sur les débats des premières sessions de l'Assemblée législative du Bas-Canada sont rares<sup>3</sup>. Il y a bien les

<sup>1</sup> Cette note de recherche reprend, à peu de choses près, une communication conjointe présentée lors du Congrès annuel de l'Institut d'histoire de l'Amérique française les 26 et 27 octobre 1990, au Collège militaire royal de Saint-Jean, par Gilles Gallichan et l'auteur, et intitulée «La découverte d'une source: Le Journal des débats parlementaires».

<sup>2</sup> Voir Les Parlements dans le monde. Recueil de données comparatives

<sup>(</sup>Bruxelles, Bruylant, 1986), 1: 627-657. Par exemple, le Parlement de l'Australie-Méridionale, un État de 1,1 million d'habitants, possède un compte rendu de ses débats depuis 1857: Dietrich Hans Borchardt, Australian Official Publications (Melbourne, Longman Cheshire, 1979), 99.

<sup>3</sup> Gilles Gallichan, «Les débats parlementaires du Québec (1792-1964) ou la mémoire des mots», Cahiers de la Société bibliographique du Canada, 27 (décembre 1989): 38-79.

discours fameux sur l'élection de Panet à la présidence en 1792 et le discours bien connu de Chartier de Lotbinière sur la langue française, prononcé le 21 janvier 1793, qui ont été publiés dans *la Gazette de Québec*, mais ce sont presque des cas d'exception. C'est avec l'arrivée des journaux plus «politiques», le *Mercury*, en 1805, et *le Canadien*, en 1806, que l'on trouve des «précis» de débats de l'Assemblée et du Conseil législatif.

Vers 1820, il y a un regain d'intérêt pour l'activité politique et certains souhaitent une diffusion plus grande des débats. Ils voient là un élément important pour la démocratie parlementaire. En 1825, une motion pour la création d'un journal des débats est déposée à l'Assemblée, mais est rejetée par la majorité des députés. Faute de mieux, les journaux engagent alors des sténographes afin d'assurer la publication, au moins partielle, des débats. Sous l'Union, on cherche divers moyens d'obtenir un compte rendu plus exact des discours prononcés en Chambre, mais les questions linguistiques et politiques interviennent toujours, et les choses demeurent telles quelles. Rappelons que Elizabeth Gibbs a entrepris, il y a 20 ans, un long travail de reconstitution des débats de cette période, qui compte 13 volumes et se poursuit<sup>4</sup>. Ce n'est qu'à l'occasion des débats sur la Confédération que les politiciens se mettent d'accord pour subventionner des sténographes et publier des débats historiques.

Au Québec, après 1867, il est de nouveau question de créer un journal des débats et des progrès encourageants sont faits en ce sens<sup>5</sup>. En 1871, Roch-Pamphile Vallée lance une publication hebdomadaire intitulée *L'Écho de la session*. Plusieurs députés, dont le jeune Joseph-Adolphe Chapleau, se montrent favorables à la création d'un «officiel» des débats. La même année, l'Assemblée reconnaît officiellement la Tribune de la presse, légitimant du même coup le travail des journalistes qui rapportent les débats<sup>6</sup>. En 1877 commence la publication d'un véritable journal des débats par Alphonse Desjardins, le fondateur des Caisses populaires, alors journaliste-sténographe. Malgré plusieurs difficultés, Desjardins poursuit ce travail pendant

<sup>4</sup> Elizabeth Gibbs-Nish, *Debates of the Legislative Assembly of United Canada* (Montréal, Presses de l'École des hautes études commerciales, 1970-1989), 13 volumes. Les volumes parus I-XIII couvrent les années 1841 à 1856.

<sup>5</sup> Jocelyn Saint-Pierre, «La publication des Débats, une entreprise centenaire», Bulletin de la Bibliothèque de la Législature, 11,2 (juin 1981): 41-63; Jocelyn Saint-Pierre et Gaston Bernier, «La Reconstitution des débats parlementaires: aperçu de l'expérience québécoise», Parliaments, Estates & Representation/Parlements, États & Représentation, 6,1 (juin 1986): 91-94

<sup>6</sup> Jocelyn Saint-Pierre, «La presse et l'information politique au Québec, 1892-1920», Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, 14,3 (juin 1984): 41-65.

TABLEAU 1

Le compte rendu des Débats parlementaires au Canada et dans quelques pays\*

Lieu		Comptes rendus officiels (Hansard)		Autres comptes rendus parlementaires
États-Unis	1789	Annals of Congress	1774	Journals of the Continental Congress
Nouvelle-Écosse	1855	Debates and Proceedings		•
Île-du-Prince-Édouard	1860	Journal of the Legislative Assembly		
Canada	1875	Débats de la Chambre des communes	1867	Débats de la Chambre des communes (Waite)
France	1881	Débats parlementaires - Chambre des députés	1787	Archives parlementaires
Grande-Bretagne	1803	The Parliamentary Debates (Hansard) Off. Report	1066	Cobbett's Parliamentary History of England
Terre-Neuve	1909	Verbatim Report (incomplet)		, , , ,
Ontario	1944	Legislature of Ontario Debates, Official Report	1867	Coupures de journaux indexées
Saskatchewan	1948	Debates and Proceedings, Official Report	1888	Coupures de journaux
Manitoba	1958	Debates and Proceedings	1885	Coupures de journaux
Québec	1964	Journal des débats	1879	Débats de l'Ass. législative (Desjardins)
Nouveau-Brunswick	1968	Journal of Debates (Hansard)	1837	Synoptic Reports
Colombie-Britannique	1970	Official Report of Debates	1925	Coupures de journaux indexées
Alberta	1972	Alberta Hansard	1905	Coupures de journaux

<sup>\*</sup> Ce tableau a été construit à l'aide des sources suivantes: Norman Wilding et Philip Laundy, An Encyclopædia of Parliament (Londres, Cassell and Company Ltd, 1958), 207-209, 253-258 et 408-409; Vladimir M. Palic, Government Publications (New York), Pergamon Press, 1977), 1: 24, 250-251, 264-265; Rodney Caley, «Canada: Parliamentary Reporting», The Parliamentarian, 60,4 (octobre 1979): 219-223; Elizabeth Nish, Debates of the Legislative Assembly of United Canada (Montréal, Presses de l'École des hautes études commerciales, 1970), 1 (1841): xv-xxiv; et A. Paul et Catherine A. Pross, Government Publishing in the Canadian Provinces (Toronto, University of Toronto Press, 1972), 116-117: P. B. Waite, Débats de la Chambre des Communes, Première Session, première Législature (Ottawa, Imprimeur de la reine, 1968), xx-854 p.

13 ans. En 1890, contesté par Mercier, il doit céder sa plume à Narcisse Malenfant. Mais les conservateurs revenus au pouvoir en 1891 remplacent ce dernier par Louis-Georges Desjardins, frère d'Alphonse, qui réussit à garder en vie cette publication en 1892 et 1893<sup>7</sup>.

Pendant 70 ans, le journal des débats cesse donc d'exister. Seuls les journalistes continuent leur travail de diffuseurs de l'information. Sous Félix-Gabriel Marchand, premier ministre de 1897 à 1900, on en vient presque à une relance de la publication, mais à sa mort ce dossier est laissé en plan. À plusieurs reprises, cependant, la question est soulevée à l'Assemblée, habituellement par des partis d'opposition. Arthur Sauvé, André Laurendeau, René Chaloult et Georges-Émile Lapalme l'inscrivent en vain à l'ordre du jour. Gouin, Taschereau et Duplessis trouvent trop commode pour leur style d'administration l'absence d'un journal officiel des débats. Mieux vaut avoir des journalistes amis ou des opposants faciles à dénoncer, voire à expulser.

C'est la Révolution tranquille qui redonne la parole au Parlement québécois. Les libéraux de Georges-Émile Lapalme inscrivent la création d'un journal des débats à leur programme. L'équipe de Jean Lesage la réalise après les élections de 1962. La session de 1964 est la première à faire l'objet d'un compte rendu officiel<sup>8</sup>.

Quant à la reconstitution des débats antérieurs, il faut attendre encore dix ans avant qu'on l'entreprenne. C'est le président Jean-Noël Lavoie qui, en 1973-1974, encouragé par Marcel Hamelin et Jean-Charles Bonenfant, décide de former une équipe d'historiens dont le mandat est de publier rétrospectivement les débats depuis la Confédération jusqu'en 1963. Pendant une douzaine d'années, l'équipe réalise une partie de ce programme: publication des débats de 1867 à 1878 établis par Marcel Hamelin, reconstitution et publication des sessions de 1893 à 1907, reconstitution des sessions de 1908 à 1921 et de quelques autres entre 1922 et 19309.

<sup>7</sup> Le titre varie selon les années, soit: Débats, Parlement provincial de Québec, session de décembre 1877 à mars 1878, préparés par G.-Alphonse Desjardins (Québec, De l'imprimerie du «Canadien», 1878). Débats de la législature provinciale de la province de Québec, publiés par G.-Alphonse Desjardins (Québec, Imprimerie du «Canadien», 1879). Débats de la législature de la province de Québec, publiés par G.-Alphonse Desjardins (Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & Frère, 1881). Débats de la législature de la province de Québec, publiés par N. Malenfant (Québec, Imprimerie de Belleau & Cie, 1890). Débats de l'Assemblée législative de la province de Québec, session de 1892, publiés par Louis-Georges Desjardins (Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & Frère, 1895).

<sup>8</sup> Débats de l'Assemblée législative du Québec (Québec, Imprimeur de la reine, 1964). 9 Voir Assemblée nationale du Québec, Débats de l'Assemblée législative, de 1867 à 1878, et de 1893 à 1908, 15 volumes.

En 1986, le programme de la reconstitution est suspendu. Ce geste soulève des protestations: articles et lettres dans les journaux, résolutions d'organismes, pétitions dont l'une, comportant plus de 1 200 signataires, sera déposée à l'Assemblée par le député de Vanier, Jean-Guy Lemieux<sup>10</sup>. L'actuel président, Jean-Pierre Saintonge, qui a bien saisi la dimension historique de l'Assemblée nationale, décide, en avril 1990, de lever cette suspension<sup>11</sup>.

### LE PROGRAMME DE RECONSTITUTION: DÉVELOPPEMENT, SOURCES ET MÉTHODES

Une équipe est donc maintenant en place pour poursuivre et compléter le programme. Oeuvrant à la Division des archives et de la reconstitution des débats de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, elle est composée de trois historiens, membres de l'ancienne équipe, d'une responsable de l'édition et d'une transcriptrice. Pour la compléter, on envisage d'offrir des stages à des étudiants en histoire. Le programme de stages s'adressera, si la formule est retenue, à des étudiants de 2° et 3° cycles, dont les recherches portent sur l'histoire québécoise de 1908 à 1962. Des demandes budgétaires ont été faites en ce sens afin de pouvoir engager trois ou quatre étudiants chaque année. La durée du stage reste à établir; elle ne saurait être inférieure à six mois. Chaque stagiaire sélectionné par concours et encadré par l'un des trois historiens de la division reconstituerait les débats d'une session. Si les départements d'histoire étaient d'accord, ces stages pourraient comporter des crédits de recherche pour l'étudiant.

Depuis la suspension de la reconstitution des débats en 1986, la bureautique et l'informatique ont fait des progrès importants, notamment en ce qui a trait au traitement de texte. Le nouveau programme fera largement appel à ces techniques. Des démarches ont été entreprises afin d'utiliser l'informatique à tous les stades<sup>12</sup>.

<sup>10</sup> Voir Assemblée nationale. *Procès-verbaux*, première session, trente-troisième légis-lature, n° 10, le jeudi 20 mars 1986, 122.

<sup>11</sup> Voir son intervention lors de l'étude des crédits de l'Assemblée nationale dans le *Journal des débats* (Québec, Assemblée nationale), 31,50 (6 juin 1990): 2806-2807 et l'entrevue qu'il a accordée à Michel David dans *le Soleil* du 3 juin 1990, A-4.

<sup>12</sup> Chaque membre de la division disposera d'un micro-ordinateur. Nous utiliserons le logiciel Wordperfect pour le traitement de texte et le logiciel Excel pour les tableaux statistiques. Des études sur l'utilisation d'un lecteur optique sont en cours. Si les chroniques parlementaires des journaux pouvaient être saisies à partir d'un microfilm ou d'une photocopie, l'entreprise serait considérablement accélérée.

La reconstitution des débats s'effectue à partir de trois sortes de sources: la documentation officielle, les chroniques parlementaires publiées dans la presse de l'époque et les documents d'archives<sup>13</sup>.

Essentiellement, la documentation officielle est constituée de documents produits par le Parlement dans l'exercice de ses fonctions. Il y a d'abord les procès-verbaux de l'Assemblée, qui constituent le rapport officiel des délibérations de la Chambre. Le greffier y inscrit les actes de procédure dans un style dépouillé et circonstancié, au fur et à mesure du déroulement des séances, mais sans jamais reproduire les débats qui ont eu lieu. Dans la reconstitution des débats, le procèsverbal sert de squelette autour duquel sont greffés les extraits de comptes rendus de journaux. L'ordre du jour, appelé aussi feuilleton, constitue le menu législatif. Il contient les sujets susceptibles d'être étudiés par l'Assemblée. Préparé par le greffier et distribué à chaque député avant la séance, il est utilisé par l'orateur, aujourd'hui appelé le président, pour annoncer les grandes étapes du travail parlementaire. Confronté aux procès-verbaux et aux chroniques journalistiques, l'ordre du jour sert à vérifier le déroulement des travaux de la Chambre.

Les chroniques parlementaires publiées dans les journaux de l'époque sont notre source principale. À chaque session, environ une vingtaine de journalistes, membres de la Tribune de la presse, représentant les quotidiens et certains hebdomadaires régionaux, rédigent un compte rendu des débats. Nous dépouillons surtout les grands quotidiens de Montréal et de Québec, dont les plus importants sont: La Minerve, L'Événement, La Presse, Le Soleil, L'Action catholique, Le Canada, Le Devoir, La Patrie, le Herald, le Montreal Star, la Gazette et le Quebec Chronicle et quelques hebdomadaires. De grands journalistes tels les Alarie, Authier, Barnard, Fournier, Héroux, Carrel, Dansereau, Dupire, Fabre, Potvin, ont travaillé à la Tribune de la presse<sup>14</sup>.

Les reportages sont d'inégale valeur. Cela peut s'expliquer d'abord par la nature du métier de journaliste pratiqué à l'époque. Les journées de travail sont longues, les séances se poursuivent souvent tard dans la nuit, les débats marathons sont fréquents. De plus, l'acoustique de la salle de l'Assemblée est mauvaise, la qualité des

<sup>13</sup> Le lecteur qui voudra en savoir plus sur les questions méthodologiques pourra consulter les introductions publiées dans les *Débats de l'Assemblée législative* (Québec, Journal des Débats), 1<sup>re</sup> législature, 1<sup>re</sup> session, 1867-1868 (1974): ix-xi, et 8<sup>e</sup> législature, 1893-1897 (1980): ix-xiii.

<sup>14</sup> Les membres de la Tribune de la presse, liste chronologique, 1871-1989 (Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, coll. «Bibliographie et documentation», n° 34, 1990), s.p.

interventions laisse parfois à désirer et, dernière contrainte, le iournaliste peut être poursuivi en justice pour ses écrits. Les journalistes de profession sont rares et, dans certains cas, leur compétence est médiocre. Trop souvent, on fait appel à des hommes de parti. D'ailleurs, plusieurs hommes politiques possèdent leur propre journal. Par exemple, Félix-Gabriel Marchand est propriétaire du Canada français de Saint-Jean, le député Godfroy Langlois est directeur du Canada, Simon-Napoléon Parent, premier ministre de 1900 à 1905, est membre du Conseil d'administration du Soleil. En dépit de tous ces inconvénients et malgré les attaches politiques de nombreux journaux, nous n'avons pas décelé de reportage vraiment tendancieux. Généralement, la «partisannerie» se retrouve dans la longueur et dans la disposition des interventions et, surtout, dans les commentaires qui émaillent les comptes rendus<sup>15</sup>. Parmi les facteurs qui expliquent cette absence de parti pris dans une presse qui demeure très partisane, signalons le fait que les journalistes travaillent en groupe à la Tribune de la presse.

La reconstitution se fait aussi à partir de brochures et de documents repérés dans les fonds d'archives. Jusqu'à maintenant, cette source s'est révélée très décevante. Contrairement à d'autres ministères, l'Assemblée nationale conserve ses archives et celles des députés qui ont occupé une fonction parlementaire. Par contre, les fonds d'archives de ministres ou de simples députés sont du ressort des Archives nationales. Les documents d'archives conservés par l'Assemblée comprennent tous les documents produits par celle-ci, par ses commissions ou par ses services, et quelques fonds d'archives de députés. L'inventaire des archives de l'Assemblée nationale est en cours<sup>16</sup>. Les fonds d'archives privées devraient être plus riches, mais sont plus difficiles d'accès<sup>17</sup>. Nous avons l'intention d'entrer en contact avec les parlementaires ayant siégé avant 1963 ainsi qu'avec d'anciens journalistes parlementaires. La Tribune de la presse n'a à

<sup>15</sup> Un bel exemple de cette partialité est sans doute le reportage d'Omer Chaput du *Soleil* qui résuma ainsi un discours de trois heures de Henri Bourassa: «M. Bourassa a parlé ensuite.» *Le Soleil*, 9 mars 1909, 1.

<sup>16</sup> Un inventaire sommaire existe pour les documents déposés avant 1983, Marc-André Bédard, *Inventaire sommaire des documents conservés aux Archives de l'Assemblée nationale* (Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, juillet 1983), s.p. Depuis, environ 1 900 boîtes se sont ajoutées qu'il faudrait inventorier.

<sup>17</sup> Pour ce qui est des fonds d'archives des parlementaires, le meilleur ouvrage est encore celui de Francine Hudon, *Inventaire des fonds d'archives relatifs aux parlementaires québécois* (Québec, Bibliothèque de la Législature, coll. «Bibliographie et documentation», n° 7, 1980), 161 p. Madame Hudon a dépouillé tous les dépôts d'archives organisés du Québec. Cet instrument date déjà de 10 ans, il faudrait le compléter en dépouillant, entre autres, la chronique d'archives publiée dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, les inventaires des Archives nationales du Canada et des Archives nationales du Québec.

peu près pas de documents d'archives, mais nous savons qu'un «pool» de journalistes a existé pour rédiger les débats parlementaires. Pour venir à bout de cette tâche fastidieuse, les journalistes échangent souvent leurs notes, même s'ils travaillent pour des journaux de tendances politiques opposées. Il serait peut-être possible de mettre la main sur quelques-unes de ces notes.

Le travail de reconstitution des débats requiert une méthodologie rigoureuse et une connaissance approfondie de l'histoire et de la procédure parlementaire. Il se fait en deux étapes.

La première consiste en l'élaboration d'une version préliminaire à partir des chroniques parlementaires des quotidiens. À l'aide du procès-verbal, l'historien annote les chroniques, retient certains passages qu'il greffe à la procédure. Il indique les références et note les contradictions. L'ordre des intervenants est déterminé par la fréquence de l'ordre indiqué dans les journaux. Plus le contenu des chroniques parlementaires se ressemble d'un journal à l'autre, plus la fiabilité est grande. Il est rare que les débats rapportés soient tout à fait identiques. Pour guider son choix des extraits, l'historien tient compte de critères très stricts. Il vérifie la nature des discours (discours rapportés à la première personne, discours publiés «in extenso»), la crédibilité du journal par la comparaison avec les autres journaux, le lieu de publication du journal, l'affiliation politique de l'intervenant et du journal, les centres d'intérêt du journal, la langue de l'intervenant et du journal. Lorsque l'historien est confronté à certains passages vraisemblables mais contradictoires, soit pour l'ordre des intervenants soit pour la teneur d'une intervention — ce qui est peu fréquent — les versions contradictoires sont toutes deux rapportées et identifiées comme telles.

Après avoir établi dans un premier temps toutes les séances d'une session, l'historien les reprend en les complétant à l'aide d'autres publications pertinentes, notamment des hebdomadaires. Le lecteur ne doit donc pas s'attendre à trouver textuellement l'intervention publiée dans un seul journal, puisque nous amalgamons des extraits puisés à plusieurs sources afin d'obtenir la version la plus complète possible. L'historien doit être fidèle au sens et à l'argumentation de chaque discours. Même les interruptions fantaisistes ou contraires au règlement et les remarques sur l'atmosphère de la Chambre sont conservées. Seules des corrections concernant l'orthographe, la ponctuation, le temps des verbes et l'usage de la majuscule sont apportées au texte reconstitué. Nous respectons intégralement la langue de l'époque avec ses tournures, ses canadianismes et ses anglicismes.

Les références n'apparaissent pas dans l'édition finale publiée, bien qu'elles soient conservées dans le manuscrit, car elles sont trop nombreuses et alourdiraient considérablement un texte déjà complexe et volumineux. Il est, en effet, très rare que la reconstitution d'une intervention repose sur une seule source. Une séance moyenne peut facilement comprendre plus d'une centaine de références et, pour chacune, il faudrait citer une douzaine de titres, ce qui poserait des difficultés d'annotation techniquement insurmontables.

Pour uniformiser le texte, nous avons dû traduire les passages en anglais. En collaboration avec l'historien, le traducteur s'efforce de rendre l'esprit et même la lettre des débats à la lumière du contexte et des versions françaises de l'intervention.

Lors de la reprise de la reconstitution des débats et à la suite de nombreux commentaires, il a été convenu de ne rien changer à cette méthodologie qui a fait ses preuves.

\* \*

Tous les historiens du Québec, quelle que soit leur aire de spécialisation, ont voulu retracer, à un moment ou l'autre de leurs recherches, les débats parlementaires sur telle ou telle question, politique, sociale, économique ou culturelle, et l'absence d'un «hansard» a gêné leurs travaux. Aussi est-il nécessaire d'insister sur l'utilité, voire la nécessité, de cette entreprise de reconstitution<sup>18</sup>. La collection des *Débats de l'Assemblée législative* leur offre une source sûre et facilement accessible et ne peut que stimuler la recherche sur tous les aspects de notre histoire nationale.

Le défi de publier les débats de 1908 à 1920 et de reconstituer ceux de 1921 à 1963 est de taille, tant par son ampleur que par la responsabilité qu'il comporte. N'a-t-on pas qualifié la reconstitution des débats de «source fondamentale¹9», de «tentative de rattrapage historique²0», bref d'«œuvre nationale²1»? Il sera possible de réaliser ce mandat dans des délais raisonnables, à la condition d'utiliser l'informatique partout où cela est nécessaire et d'avoir l'aide de stagiaires en histoire. Les expériences du passé nous prouvent aussi que la réalisation d'un tel projet repose en grande partie sur l'intérêt et l'appui manifestés par les milieux de la recherche.

<sup>18</sup> La reconstitution des débats a fait l'objet de nombreux comptes rendus critiques: Revue d'histoire de l'Amérique française, 35,3 (décembre 1981): 434-435 et 39,3 (hiver 1986): 443-444; Documentation et bibliothèques, 30,2 (avril-juin 1984): 67-68; Recherches sociographiques, 26,1-2, 283-284; Canadian Historical Review, 63,2 (juin 1982): 276-277.

<sup>19</sup> Henri Brun, Jean Hamelin, Vincent Lemieux et Yvan Lamonde, «Ne pas déshériter l'avenir», Le Devoir, 28 octobre 1986, 9.

<sup>20</sup> Paul-André Comeau, «Je ne me souviendrai plus», Le Devoir, 12 mars 1986, 8.

<sup>21</sup> Andrée Désilets, «De quoi l'Assemblée nationale «se souviendra-t-elle»?», *Le Devoir*, 12 mars 1986, 9.